Paris, le 20 octobre 2023

Objet : **INFORMATIONS PAR TOUS MOYENS AUX PORTEURS DE PARTS DU VALEURS FEMININES GLOBAL**

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes détenteur de parts du Fonds VALEURS FEMININES GLOBAL géré par FLORNOY FERRI dont les codes ISIN figurent ci-dessous et nous vous en remercions.

Valeurs Feminines Global Part I	Code ISIN	FR00140022T5
Valeurs Feminines Global Part R	Code ISIN	FR001400LB16

VALEURS FEMININES GLOBAL GLOBAL a pour objectif sur la période de placement recommandée (supérieure à 5 ans) de réaliser une performance supérieure à l'indice MSCI World (dividendes nets réinvestis) au moyen d'une gestion fondée sur une sélection opportuniste.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

☐La mise à jour du paragraphe sur la stratégie d'investissement :
- o La modification des critères d'éligibilité du filtre ESG thématique avant « femmes CEO » désormais « femmes qui assurent la conduite de l'entreprise et assument des responsabilités légales et sociales »
- o La modification du critère d'analyse préalable relatif aux responsabilités légales et sociales avant « Chief Executive Officer » désormais « Président(e), Directeur/Directrice Général(e), Directeur/Directrice Administratif et Financier, Chairman, Chief Executive Officer, Chief Financial Officer et Chief Operating OfficeChief »
- o L'ajout d'un paragraphe relatif à la non-prise en compte des principales incidences négatives

☐La modification du paragraphe lié aux titres intégrant des dérivés :
- o L'ajout du recours au bons de souscription issus des actions en portefeuille dans la limite de 5%.
- o L'ajout du recours aux marchés réglementés et organisés
- o L'ajout du risque action sur lequel le gérant désire intervenir
- o L'ajout de l'intervention à titre de couverture et d'exposition

☐La modification du lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative ;
☐La mise en conformité du prospectus avec l'ajout de la mention réglementaire concernant l'absence de dispositif de " Gates " ;
☐La mise à jour des frais facturés au fonds, au niveau des commissions de mouvements ;
☐La mise à jour du paragraphe relatif aux critères ESG, avec l'ajout d'une mention précisant que des informations sur l'investissement durable sont disponibles dans l'annexe conformément à l'article 18 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 ;
☐ La modification du paragraphe relatif aux règles d'évaluation de l'actif : l'ajout des informations et modalités d'introduction du mécanisme de swing pricing ;
☐L'ajout d'un paragraphe relatif à l'existence de la politique d'engagement actionnarial de la société de gestion.
Ces modifications n'impactent pas la stratégie de votre Fonds.

Ces modifications prennent effet le 26 octobre 2023.

Ces changements ne sont pas soumis à agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés du Fonds.

Le prospectus et le Document d'Informations Clés de votre Fonds sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.flornoyferri.com
Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FLORNOY FERRI
87 – 89 avenue Kléber
75116 Paris
information@flornoyferri.com

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information qu'il vous siérait d'obtenir sur ces opérations.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

FLORNOY FERRI
Teddy Dewitte
Directeur Général Délégué